





**7. Loisirs, culture et famille**

7.1. Animations récréatives - hiver-printemps 2022 - Autorisation

7.2. Mur d'escalade au Gymnase de l'école St-Roch - Autorisation de dépenser une demande au Fonds régions et ruralité de la MRC Pierre-De Saurel

**8. Aménagement, urbanisme et développements**

8.1. Demande de dérogation mineure - 1065 rue Saint-Jean-Baptiste

**9. Transport**

9.1. Demande de droits de passage - Club de motoneiges « ADIDOU Rive-Sud inc. » - Modification de la résolution no 2015-11-417 - Autorisation  
**RETIRÉ**

9.2. Club VTT Vagabond Bas-Richelieu - Circulation sur le territoire, saison hivernale 2021-2022, reconduction des règlements numéros 381-2016 et 381-01-2016 et la résolution 2019-10-302 - Autorisation

**10. Hygiène du milieu**

**11. Sécurité publique**

**12. Demandes diverses**

**13. Affaires nouvelles**

**14. Correspondance**

**15. Période de questions**

**16. Levée de la séance**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2021-12-277

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- D'adopter l'ordre du jour en retirant le point 9.1.

Adoptée à l'unanimité

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2021-12-278

**4.1. SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021.

Adoptée à la majorité

2021-12-279

**4.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2021.

Adoptée à la majorité

## **5. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

### **5.1. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie, par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2021 sont projetées.

---

Jean-Virgile Tassé-Themens  
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

2021-12-280

### **5.2. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Larivière, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'approuver la liste des comptes payés du mois de novembre 2021 totalisant la somme de 105 730,88 \$ ;
- D'approuver la liste des comptes à payer du mois de décembre 2021 et d'autoriser le paiement pour une somme de 42 707,55 \$ ;
- Les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1. LÉGISLATION**



**6.1.1. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 406-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 281-98**

Avis de motion est donné par René Courtemanche qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 406-2021 remplaçant le règlement 267-96 concernant les dépenses des élus et du personnel.

L'objet de ce règlement est d'avoir un règlement à jour concernant les frais des dépenses des élus et des fonctionnaires municipaux.

**6.1.2. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NO 407-2021 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2022**

Avis de motion est donné par Guy Nadon qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 407-2021 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensations et les conditions de perception pour l'année 2022.

L'objet de ce règlement est de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensations et d'établir les conditions de perception.

**6.1.3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 408-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 393-2018 PORTANT SUR CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE DES ÉLUS**

Avis de motion est donné par Denis Dugas qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 408-2021 modifiant le règlement 393-2018.

L'objet de ce règlement est de fixer de mettre à jour le code d'éthique et déontologique des élus en lien avec les nouvelles directives du gouvernement du Québec.

2021-12-281

**6.1.4. AJUSTEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES ÉLUS ET LE PERSONNEL**

CONSIDÉRANT la résolution 02-09-179 concernant l'ajustement des frais de déplacement pour les élus et les fonctionnaires ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour les frais de déplacement des élus et du personnel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- De majorer rétroactivement depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021, les frais de déplacement des élus et des fonctionnaires afin qu'il coïncide avec le tarif au kilomètre tel qu'établi par Revenu Québec ;

Adoptée à l'unanimité

2021-12-282

**6.1.5. RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE - DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT la convention d'affiliation entre le Réseau Biblio de la Montérégie et la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu selon laquelle toute municipalité s'est engagée à nommer par voie de résolution son représentant désigné auprès du Réseau Biblio de la Montérégie ;



CONSIDÉRANT QUE le représentant désigné est membre du conseil municipal et que son rôle est, entre autres, de voir aux intérêts de la bibliothèque au sein du conseil municipal et d'assurer le lien entre la bibliothèque municipale et la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- De nommer M. Denis Dugas à titre de représentant désigné auprès du Réseau Biblio de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité

#### **6.1.6. AUDITS DE CONFORMITÉ - RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - DÉPÔT**

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Jean-Virgile Tassé-Themens procède au dépôt des rapports d'audits portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du PTI.

2021-12-283

#### **6.1.7. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025 - COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 du Centre de service scolaire de Sorel-Tracy ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu indique au Centre de service scolaire de Sorel-Tracy que la municipalité est en accord avec le plan triennal, mais qu'elle émette l'opinion à l'effet que le nombre de classes doit être suffisant à cause du taux de croissance de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

### **6.2. GESTION FINANCIÈRE**

2021-12-284

#### **6.2.1. OCTROI DE CONTRAT GESTION ANIMALIÈRE**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le Centre animalier Pierre-de-Saurel pour la gestion animalière sur le territoire de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Guy Nadon et résolu:

- D'octroyer le contrat de gestion animalière au Centre animalier Pierre-de-Saurel pour un montant de 8 050 \$ excluant les taxes ;
- D'autoriser le maire et le directeur général adjoint à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-285

#### **6.2.2. OCTROI DE CONTRAT CAROTTAGE 859 RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la direction générale pour des travaux de carottage de la dalle de béton au 859 rue Principale ;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'octroyer le contrat à FNX-INOV pour une somme de 4 875 \$ avant les taxes ;
- D'imputer la dépense au poste budgétaire 320-453.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-286

**6.2.3. OCTROI DE CONTRAT - FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE MUNICIPALE DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi modifiée par le PL 49 et en vigueur dès maintenant, tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation reconnue sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- D'inscrire les élus du conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu à la formation en ligne de la Fédération des municipalités du Québec pour un montant maximum de 300 \$ par personne excluant les taxes ;
- D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-11000-454.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-287

**6.2.4. TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-NAZAIRE - DÉCOMPTE PROGRESSIF - AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif no 1 relativement aux travaux de réfection de la rue Saint-Nazaire effectués par l'entrepreneur Danis Construction inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro1 de Dave Williams, ingénieur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'autoriser le paiement de 329 895,74 \$ taxes incluses, à Danis Construction inc. représentant les travaux de réfection de la rue Saint-Nazaire qui tient compte de la retenue de 5 % prévue au contrat ;
- Que les dépenses soient financées à partir des surplus accumulés non affectés du fonds général en attendant les fonds dans le cadre du programme de la TECQ.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-288

**6.2.5. OCTROI DE CONTRAT - ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES ET PHYSICO-CHIMIQUES 2022-2026**

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture pour un contrat d'analyses bactériologiques et physico-chimiques pour la période 2022-2026 pour le réseau d'eau pour la Ville de Sorel-Tracy en lien avec la Régie intermunicipale des eaux Tracy-St-Joseph-St-Roch ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :



- D'autoriser l'octroi du contrat à Biovet inc. sur la base des prix unitaires soumis selon les quantités estimées pour la portion de Saint-Roch-de-Richelieu soit un montant total de 13 472.83 \$.

Adoptée à l'unanimité

### **6.3. GESTION DU PERSONNEL**

2021-12-289

#### **6.3.1. FIN DE PROBATION EMPLOYÉE 32-0022**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-04-073 ;

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation de l'employé #32-0022 ;

CONSIDÉRANT le rapport administratif et la recommandation de la direction générale à l'effet que l'employé satisfait aux exigences du poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- De confirmer l'embauche de l'employé 32-0022.

Adoptée à l'unanimité

#### **6.3.2. AVIS DE DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 32-0023**

De prendre acte de la démission de l'employé 32-0023 ;

De procéder de façon permanente et définitive à la fermeture de son dossier.

#### **Dépôt**

2021-12-290

#### **6.3.3. EMBAUCHE - POSTE DE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL ET À LA SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS AU GYMNASÉ**

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat signée entre la Commission scolaire Sorel-Tracy et la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu en regard à l'utilisation de locaux à l'école Saint-Roch dont le gymnase ;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la municipalité et les exigences de l'assureur à l'égard d'une surveillance et d'un contrôle des lieux lors de l'utilisation et de la location dudit gymnase ;

CONSIDÉRANT QUE les employés embauchés devront, entre autres, dans le cadre de leurs tâches, procéder à de la manipulation et de la gestion d'argent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Marie-Laure Roubi, à titre de préposée à l'accueil et à la surveillance des activités au gymnase, pour occuper un poste sur appel répondant aux besoins lors de la location de ce gymnase ;
- Que le salaire soit établi à 17.70 \$ de l'heure.
- Que l'employée à l'accueil et à la surveillance des activités au gymnase soit sous la direction de la responsable des loisirs, aux événements culturels et communautaires.
- Que la dépense soit financée à même le poste 02-701-25-141.



- Que cette embauche est conditionnelle à la vérification des antécédents judiciaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-291

#### 6.3.4. EMBAUCHE - POSTE DE PRÉPOSÉE AUX ÉVÉNEMENTS DE LOISIRS

CONSIDÉRANT les besoins au niveau du soutien technique à apporter lors des activités ou événements de loisirs nécessitant l'embauche de personnel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Marie-Laure Roubi, à titre de préposée aux événements de loisirs, pour occuper un poste sur appel ;
- Que le salaire soit établi à 15 \$ de l'heure ;
- Que l'employée préposée aux événements de loisirs soit sous la direction de la responsable des loisirs, aux événements culturels et communautaires.
- Que la dépense soit financée à même le poste 02-701-25-141.

Adoptée à l'unanimité

### 7. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

2021-12-292

#### 7.1. ANIMATIONS RÉCRÉATIVES - HIVER-PRINTEMPS 2022 - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de l'ensemble des événements hiver-printemps 2022 faciliterait, entre autres, la gestion des sommes d'un événement à l'autre en regard des commandites reçues et permettrait de bénéficier de certains rabais et d'avoir un meilleur pouvoir de négociations des ententes avec les différents fournisseurs et entreprises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'autoriser Mme Ali Durocher, responsable des loisirs, événements culturels et communautaires, à organiser des activités dans le cadre des animations récréatives hiver-printemps suivantes :
  - Les rendez-vous cardio, Pierre-De Saurel – 500 \$
  - Les plaisirs d'hiver – 2500 \$
  - La Journée des neiges – 500 \$
  - Défi Santé Municipalités et familles – 275 \$
  - Semaine de la Famille – 500 \$
  - Journée nationale du sport et de l'activité physique (selon le cumul des sommes non-utilisés, au besoin)
  - La semaine de la relâche scolaire – 1000 \$
- D'autoriser Mme Ali Durocher, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, tous les contrats nécessaires à la réalisation desdites animations ;
- D'autoriser l'inscription de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auxdites animations, lorsque requise ;



- Que la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu présente une demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour servir des boissons alcooliques lors des animations ci-dessus autorisées, s'il y a lieu ;
- D'autoriser toute autre demande de permis, si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-293

**7.2. MUR D'ESCALADE AU GYMNASSE DE L'ÉCOLE ST-ROCH -  
AUTORISATION DE DÉPENSER UNE DEMANDE AU FONDS RÉGIONS  
ET RURALITÉ. DE LA MRC PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu désire présenter une demande d'aide financière à la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention permettrait l'installation d'un mur d'escalade au gymnase de l'École St-Roch en partenariat avec d'autres fournisseurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Larivière et résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu assume 4 000 \$ des coûts du projet relatif à l'aménagement du mur d'escalade ;
- Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu désire utiliser 16 000 \$ de son enveloppe réservée aux fonds régions et ruralité ;
- D'autoriser la direction générale ou le maire à déposer cette demande d'aide financière au FRR ;
- De nommer la responsable des loisirs, événements culturels et communautaires à titre de personne ressource et de nommer le directeur général adjoint comme personne ressource substitut.

Adoptée à l'unanimité

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENTS**

2021-12-294

**8.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1065 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu pour la propriété située au 1065 rue Saint-Jean-Baptiste ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été publiée conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre une marge de recule latérale de 0.33 mètres au lieu de 1.0 mètre et une marge de recule arrière de 0.66 mètre au lieu de 1.0 mètre en regard du bâtiment accessoire (remise) ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le voisin immédiat a également émis un avis favorable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :



- D'approuver la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1065 rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Roch-de-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

## **9. TRANSPORT**

### **9.1. DEMANDE DE DROITS DE PASSAGE - CLUB DE MOTONEIGES « ADIDOU RIVE-SUD INC. » - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2015-11-417 - AUTORISATION**

#### **RETIRÉ**

### **9.2. CLUB VTT VAGABOND BAS-RICHELIEU - CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE, SAISON HIVERNALE 2021-2022, RECONDUCTION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 381-2016 ET 381-01-2016 ET LA RÉOLUTION 2019-10-302 - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 7 juillet 2020 concernant la reconduction des règlements numéros 381-2016, 381-01-2016 et à la résolution numéro 2019-10-302 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- D'autoriser la reconduction des règlements numéros 381-2016, 381-01-2016 et à la résolution numéro 2019-10-302 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux, le tout en référence aux informations décrites dans la demande pour la saison hivernale 2021-2022.

Adoptée à la majorité

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **12. DEMANDES DIVERSES**

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

## **14. CORRESPONDANCE**

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

De lever la séance à 20 h 02.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-295

2021-12-296



Alain Chapdelaine  
Maire

Jean-Virgile Tassé-Themens  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine, maire

